



https://www.youtube.com/watch?time_continue=64&v=mYVDmQL9P1E&feature=emb_logo

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

Activité du SIAO/115

1338 appels en Octobre 2019 dont :

- 218 demandes orientées vers les abris de nuit
- 10 orientations vers des hébergements d'urgence dont 4 suite à des violences.
- 490 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 10 demandes orientées vers l'hôtel dont 6 suite à des violences

Dans ce numéro

- Hébergement d'urgence
- Précarité connectée
- Violences : Après le Grenelle : 3 articles

L'hébergement d'urgence appelle (déjà) à l'aide

Quelques jours après le premier anniversaire du plan de lutte contre la pauvreté, les professionnels de l'hébergement d'urgence, débordés par les appels de SDF, demandent la création rapide de plusieurs milliers de nouvelles places d'hébergement.

Les communicants du pouvoir ont dû s'arracher les cheveux. Pour le premier anniversaire du plan anti-pauvreté, divers événements ont été programmés, dont un déplacement du chef de l'État. La « séquence » - comme disent les communicants - sociale devait permettre d'améliorer l'image d'un pouvoir fortement fragilisé. Et puis patatras, le front de l'hébergement d'urgence lance un véritable SOS. Ce qui fragilise le bilan de l'action de l'exécutif...

Des enfants à la rue

« Chaque jour, le Samu social de Paris n'a pas de solution à offrir à 1 200 personnes qui le joignent - alors que beaucoup n'appellent plus - dont 300 enfants. » Celui qui fait cette déclaration au journal Le Monde n'est autre que le président du Samu social et DG de l'association Aurore, Éric Pliez. Il poursuit : « Il est intolérable de laisser les enfants à la rue, or, le gouvernement a supprimé des crédits aux centres d'hébergement. »

« Les oubliés du plan pauvreté »

Ce propos du président du Samu social traduit une remise en cause du choix fait par la nouvelle majorité de flécher des financements attribués jusque-là à l'hébergement vers le Logement d'abord. Les réductions importantes de crédits pour les CHRS attestent ce choix. Personne, dans le secteur de l'hébergement, ne remet en cause la politique du Logement d'abord (dont la mise en œuvre avait commencé sous l'ancienne majorité). Il est, en effet, judicieux d'orienter les gens venant de la rue vers un vrai logement et de cesser de les balloter d'une structure à l'autre. Pour autant, il faut continuer à accueillir les gens - de plus en plus nombreux - qui, à la faveur d'une expulsion, d'une rupture de vie, etc., échouent dans la rue. D'où cette conclusion d'Éric Pliez : « Le logement et les grands exclus sont les oubliés du plan pauvreté. »

Une situation inédite

Directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité, Florent Gueguen ne cache pas son inquiétude concernant la situation. « Cette situation est inédite en termes de volume. Quatre cents familles appellent le 115 sans obtenir d'hébergement. La moitié des 1 200 personnes sont des enfants. » Le leader associatif rappelle que la saison hivernale pour l'hébergement démarre le 1er novembre qui se traduit par des ouvertures de places. Il n'est pas possible d'attendre près de deux mois avant de recevoir des renforts.

Également en régions

Les raisons de ce goulot d'étranglement sont multiples. « Sur les 13 000 places ouvertes l'hiver dernier, seules 6 000 ont été maintenues à partir de mars », explique Florent Guéguen. A cela s'ajoute le fait que la moitié des personnes ayant le statut de réfugié politique n'ont pas de logement, notamment en Cda. Sur Paris, des bâtiments dévolus temporairement à l'accueil des SDF doivent être libérés pour des opéra-

tions urbanistiques. Par ailleurs, plus de deux mille migrants survivent dans des camps d'infortune au nord de Paris... Même si les réalités sont moins rudes, la situation n'est pas satisfaisante à Toulouse, Bordeaux, Nantes où des centaines de personnes ne trouvent pas de solutions d'hébergement.

Un manifeste et des propositions

Dans ce contexte, les associations (1) ne restent pas les deux pieds dans le même sabot. Le 16 septembre, elles ont organisé au théâtre du Rond-Point à Paris un rassemblement pour appeler à la mobilisation de tous (« État, collectivités locales, bailleurs sociaux, associations, entreprises et citoyens ») contre le sans-abrisme. Le manifeste issu de ce rassemblement formule plusieurs propositions, comme l'accès réel des personnes précaires au logement social, la création de places en Cda pour les demandeurs d'asile ou bien « l'augmentation du nombre de places dédiées aux femmes enceintes et familles hébergées au titre de l'aide sociale à l'enfance sur chaque département. »

L'Etat aux abonnés absents

Sur l'hébergement d'urgence, la tension est maximale, toutes les parties se mobilisent ou devraient le faire dans les prochaines semaines. Reste à entendre ce que l'État compte faire. Pas de chance : le ministère du Logement (2) reste étrangement muet...

(1) Emmaüs France, Fédération des acteurs de la solidarité, France terre d'asile, Armée du salut, Les enfants du Canal, Samu social de Paris...

(2) Contacté, le cabinet de Julien Denormandie n'a pas donné suite à nos demandes.



Précarité Connectée : 6 recommandations pour l'inclusion numérique des sans- abri



http://www.solinum.org/wp-content/uploads/2019/09/Solinum_Pr%C3%A9carit%C3%A9Connect%C3%A9e_Livret_19.pdf

Violences conjugales : une soixantaine de propositions, assez pour mieux protéger les femmes ?

Dans le cadre du Grenelle sur les violences conjugales lancé le 3 septembre dernier, onze groupes de travail ont rendu leurs propositions ce mardi 29 octobre. Il faudra attendre le 25 novembre pour connaître celles qui seront retenues par le gouvernement.

Onze groupes thématiques et soixante propositions. Premier point d'étape pour le Grenelle sur les violences conjugales lancé le 3 septembre dernier : les rapporteurs des différents groupes de travail ont eu chacun cinq minutes, ce mardi 29 octobre, pour présenter leurs premières suggestions à la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa.

Pendant près de deux mois, des représentants de l'État, des administrations, des associations, des experts et des familles de victimes se sont concertés pour proposer des solutions concrètes afin de faire diminuer, à défaut de les voir disparaître, ces chiffres glaçants : chaque année en France, près de deux cent vingt mille femmes sont victimes de violences conjugales perpétrées par leur compagnon ou leur ex-compagnon. À ce jour, cent vingt-cinq femmes en sont mortes depuis le 1er janvier.

De la prévention en milieu scolaire à l'accueil des victimes dans les commissariats, de la protection des enfants à la prise en charge psychologique et économique des victimes, les rapporteurs ont donc remis une soixantaine de propositions pour faire advenir « *une culture de la prévention, de l'écoute et de la protection* ». Si certains indiquent avoir manqué de temps pour aborder d'autres problématiques, tous soulignent la richesse de leurs échanges.

Bousculer le code pénal

Plusieurs des groupes de travail appellent à une modification de la loi, sur plusieurs points. Sur la détection des violences d'abord, les groupes pilotés par le ministère de la Justice et le secrétariat d'État en charge de la protection de l'enfance souhaitent modifier le Code pénal pour permettre aux soignants de « *porter à la connaissance des autorités, sans l'accord de la victime, des faits de violences conjugales en cas de risque sérieux de renouvellement de celles-ci* ». Une mesure forte, soutenue par Marlène Schiappa à la fin de la restitution, qui vient bouleverser le secret médical, : « *Il faudra bien évidemment que l'Ordre des médecins soit associé. Mais si on veut que ça change, il faut accepter de changer nos habitudes. Toute la société doit se réveiller* », a-t-elle encouragé.

Dans la droite ligne de l'une des mesures d'urgence annoncées début septembre par le Premier ministre, Édouard Philippe, qui prévoyait la suspension de l'autorité parentale pour les auteurs de féminicides, le groupe sur les violences intrafamiliales préconise que le juge aux affaires familiales puisse « *se prononcer sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale* » du parent violent. Il demande aussi que les enfants témoins des violences soient reconnus comme des victimes.

Autre modification législative réclamée par les participants : la définition et la codification claire dans la loi de toutes les violences. À commencer par les violences psychologiques et les phénomènes d'emprise, décrits comme « *la partie immergée de l'iceberg des violences* » par l'avocate Yael Mellul. Devant la ministre, elle a appelé à transformer le Code pénal pour que le suicide forcé devienne une circonstance aggravante du harcèlement moral. « *Environ deux cent dix-sept femmes victimes de violences conjugales se sont suicidées en 2018. Pour elles, le suicide apparaît parfois comme un acte ultime de libération*, a-t-elle souligné en prônant une approche systématique des violences. *Le harcèlement moral a des conséquences aussi graves que les violences physiques, puisqu'il peut mener à la mort. Sans violence psychologique, il n'y a pas de violence physique. C'est la racine du mal.* »

Autres violences à codifier dans la loi : les violences économiques, qui contribuent à maintenir la victime dans un état de dépendance envers son conjoint. Le groupe chargé de cette question encourage notamment « *les pratiques bancaires visant à soulager les victimes de violences en asphyxie financière* », comme les avances d'urgence et les aménagements de dettes. Proposition notable : le groupe souhaite « *redéfinir la procédure et les critères d'indemnisation des victimes* » en s'inspirant de celle qui concerne les victimes du terrorisme. La députée européenne et gynécologue Chrysoula Zacharopoulou a cité l'exemple de l'Espagne, où on parle de « *terrorisme machiste* ».

Former pour mieux écouter et mieux prévenir

À l'école, dans les hôpitaux, dans les commissariats et les gendarmeries : la formation fait bien évidemment partie des axes d'amélioration évoqués par les participants. Côté éducation, un module obligatoire sur l'égalité filles-garçons pourrait voir le jour

dans la formation initiale des enseignants mais aussi des cadres et des personnels éducatifs, qui pourraient par ailleurs compter sur un guide pour mieux protéger les élèves, et sur une « *plateforme nationale de ressources* ». Ce groupe souhaite pouvoir se transformer en comité de suivi, pour garantir des actions pérennes dans les établissements.

Gros point noir, révélé notamment par [cette enquête du Monde](#), l'accueil des victimes dans les commissariats et les gendarmeries doit s'améliorer. « *La première chose à faire, c'est de les croire* », a rappelé Marlène Schiappa. Outre l'audit annoncé en septembre, le groupe de travail piloté par le ministère de l'Intérieur appelle de ses vœux une grille d'évaluation du danger, un protocole d'accueil et le renforcement de la formation des forces de l'ordre. Le rapporteur a précisé que dix gendarmes et dix policiers devraient être formés par l'École nationale de la magistrature d'ici à la fin du mois de novembre.

Les femmes porteuses de handicap, un vide statistique à combler

Grand vide : les données sur les violences subies par les femmes en situation de handicap. « *On a cherché, on n'en a pas trouvé en France. Et il n'existe aucune donnée genrée sur les personnes porteuses de handicap. Or sans données, pas de politique publique ciblée !* » a martelé la rapporteuse du groupe sur le handicap, Céline Poulet. Elle propose notamment d'établir des centres « *vie affective, intime et sexuelle* » pour les personnes en situation de handicap dans chaque région, sur le modèle de ce qui existe en Nouvelle-Aquitaine.

En outre-mer, un Grenelle spécifique se tiendra à La Réunion du 6 au 8 novembre, mais un groupe de travail planche déjà depuis début septembre et propose notamment la réquisition des armes blanches et des armes à feu dès la première plainte pour violences. Autres suggestions : adapter le numéro d'appel 3919 aux langues locales et créer une maison des femmes dans chaque département d'outre-mer.

Financement des mesures annoncées en septembre

Certaines suggestions viennent, elles, compléter les dix mesures d'urgence prises en septembre lors du lancement du Grenelle, dont la création de mille places d'hébergement supplémentaires. Le groupe de travail sur l'hébergement conseille la création d'une charte de coordination entre le numéro d'appel 3919 et les services d'accueil et d'orientation, « *pour que toutes les personnes qui appellent le 3919 puissent être prises en charge dans le délai le plus court possible* ».

À propos de la généralisation des dépôts de plainte dans les hôpitaux souhaitée par Édouard Philippe, Marlène Schiappa indique qu'elle devrait être effective d'ici au 25 novembre, date de fin du Grenelle. Quant au bracelet électronique antirapprochement, la mesure est en bonne voie : la proposition de loi du député Les Républicains Aurélien Pradié a été adoptée à la quasi-unanimité par ses pairs le 15 octobre dernier. 5,6 millions d'euros seront débloqués pour le lancement de la mesure, puis 1,8 million chaque année.

À noter que très peu des propositions concernent le suivi des auteurs de violence. Questionnée sur le sujet, Marlène Schiappa a répondu en s'appuyant sur sa visite dans un centre spécialisé, où elle a rencontré des hommes coupables de violences conjugales : « *J'ai été convaincue par le centre de suivi Clotaire, dans le Nord, qui travaille notamment sur la prévention de la récidive. Ils ont réussi à faire diminuer le taux de récidive des hommes auteurs de violences de 60 % à 13 %. Ce type de centre devrait pouvoir être généralisé.* »

“Toutes ces propositions sont souhaitables” – Marlène Schiappa

« *Nous constatons que le nombre de féminicides ces dernières années ne baisse pas, quelles que soient les politiques publiques mises en place. Il n'y a pas de mesure magique*, a rappelé Marlène Schiappa à la fin de la restitution, tout en anticipant les critiques. *Je sais que certains d'entre vous trouvent que ce n'est pas assez. Mais à force de ne pas saluer les avancées, j'ai peur qu'elles arrêtent d'avancer, justement.* »

La secrétaire d'État a donné un premier avis sur les suggestions présentées. « *Toutes les propositions me semblent souhaitables, car extrêmement sérieuses et expertisées. Elles sont de nature à changer la donne pour arriver à une tolérance zéro, ce qui n'est pas le cas actuellement.* »

Elle a par ailleurs apporté son soutien à quelques propositions phares, comme le protocole d'accueil dans les commissariats, l'autorisation pour les médecins de signaler des faits de violences aux autorités, la réquisition des armes à feu, la prise en compte nécessaire des violences psychologiques et économiques, et le dépistage systématique des addictions lors du dépôt de plainte.

Quid du financement ? 365 millions d'euros seront consacrés à la lutte contre les violences conjugales en 2020. On est loin du milliard réclamé par les associations féministes, qui pour certaines appellent à une grande marche le 23 novembre prochain. Les propositions présentées ce mardi 29 octobre ne seront pas financées avant l'expertise et la validation du gouvernement. Le délai semble interminable. Depuis le lancement du Grenelle, vingt-cinq femmes sont mortes en France, tuées par leur compagnon ou leur ex.

Soixante propositions pour lutter contre les violences conjugales

Le Monde

Le 3 septembre, c'est depuis Matignon qu'Edouard Philippe avait officiellement lancé le [Grenelle des violences conjugales](#). Mardi 29 octobre, c'est cette fois l'hôtel de Cassini, datant du XVIII^e siècle et dont le jardin jouxte celui de Matignon, qui a été choisi comme cadre. Autour de Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, les membres des onze groupes de travail doivent se retrouver pour présenter le fruit de leurs réflexions sur la lutte contre les violences conjugales, ces dernières touchant [220 000 femmes chaque année](#).

Depuis deux mois, des représentants d'associations, de l'Etat et de ses services déconcentrés se sont réunis autour de différentes thématiques : violences intrafamiliales, accueil au commissariat ou en gendarmerie, éducation et prévention, outrem-mer, santé, handicap, monde du travail, coopération entre les numéros de téléphone 115 (hébergement d'urgence) et le 3919 (violences sexistes et sexuelles), justice, violences psychologiques et emprise, et violences économiques.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [« Le lieu de travail peut être un lieu ressource pour les victimes de violences conjugales »](#)

Deux à trois réunions ont été organisées dans chaque groupe de travail, qui rassemblait en moyenne entre vingt et trente personnes – à l'exception notable des 71 membres du groupe justice et des quatre de celui traitant du monde du travail. Après avoir procédé à des auditions, ils ont avancé leurs idées, résumées en une soixantaine de propositions.

« Brevet contre la violence »

Comme attendu, les groupes de travail soulignent la nécessité de poursuivre et d'intensifier la formation

Comme attendu, les groupes de travail soulignent la nécessité de poursuivre et d'intensifier la formation auprès des professionnels de la santé, des forces de l'ordre, mais aussi au sein de l'école – avec la mise en place d'un « brevet contre la violence » – ou des entreprises. Mais des changements dans l'arsenal législatif sont aussi évoqués. Le groupe justice recommande ainsi de permettre « *au médecin et à tout soignant de porter à la connaissance des autorités, sans l'accord de la victime, des faits de violences conjugales en cas de risque sérieux de renouvellement de celles-ci* ». Pour l'instant, le code pénal les autorise à se passer de cet accord seulement si la victime est mineure ou n'est « *pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique* », selon l'alinéa 2 de l'article 226-14. « *Il faut que le médecin soit très transparent vis-à-vis de la victime pour qu'elle ne subisse pas ce signalement* », précise Jérôme Bertin, directeur général de France Victimes et participant du groupe justice, qui voit dans les soignants des « *prescripteurs d'aides* ».

Cette proposition revient aussi à mieux prendre en compte le phénomène de l'emprise, qui empêche certaines femmes de dénoncer ce qu'elles subissent. Le groupe sur les violences psychologiques et l'emprise, piloté par l'avocate Yael Mellul, préconise d'ailleurs de définir ces deux notions et d'en « *préciser les éléments constitutifs* ». Si le harcèlement conjugal peut déjà être puni de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende, il est proposé de faire du suicide forcé de la victime une circonstance aggravante.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [Dans les affaires de féminicides, les alertes négligées par les forces de l'ordre](#)

La synthèse de ces travaux ne contient pas de préconisation en direction des auteurs de violences conjugales. Seul l'accompagnement des victimes et de leurs familles est évoqué. Dans les cas d'homicide volontaire, le groupe justice souhaite décharger les descendants de leur obligation alimentaire envers le parent meurtrier. Le groupe violences économiques propose, quant à lui, de « *redéfinir la procédure et les critères d'indemnisation des victimes (...) en s'inspirant de la procédure de réparation pour les victimes du terrorisme* ».

Bracelet antirapprochement

Alors que le premier ministre a annoncé, le 3 septembre, une réforme législative de l'autorité parentale afin d'en faciliter la suspension ou l'aménagement, le groupe qui traite des violences intrafamiliales enfonce le clou. Dans le cadre de l'ordonnance de protection – un dispositif, entré en vigueur en 2010, visant à protéger les victimes de violences avant même la condamnation du conjoint –, le groupe préconise de « *demander au juge aux affaires familiales [JAF] de se prononcer sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale par le parent auteur des faits en cas d'interdiction d'entrer en contact avec la victime* ». Il souhaite également « *permettre au JAF de statuer sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale en cas de rejet de l'ordonnance de protection* » – le taux de refus était de 40 % pour l'année 2016, selon des données du ministère de la justice.

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain Numéro courant décembre 2019

Au début de septembre, Edouard Philippe avait déjà listé une dizaine de mesures. Parmi elles, la création de « *mille places d'hébergement supplémentaires en 2020, dont 250 d'urgence* », qui s'ajouteront aux quelque 5 000 places existantes. Il s'agit de la seule mesure suivie d'annonces budgétaires, de 5 millions d'euros.

Depuis, en parallèle du Grenelle, a été [adoptée en première lecture à la quasi-unanimité, le 15 octobre, une proposition de loi](#) contre les violences faites aux femmes portée par le député Les Républicains du Lot Aurélien Pradié, laquelle prévoit la mise en place d'un bracelet antirapportement pour les conjoints violents, ainsi que la réduction des délais pour l'attribution des ordonnances de protection par les juges aux affaires familiales.

Réunions interministérielles

Le rendez-vous de mardi est un point d'étape avant la présentation, le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes, des mesures du gouvernement qui s'inspireront de ces contributions et de celles qui émaneront des Grenelles locaux, qui doivent être restituées le 5 novembre. D'ici là, des réunions interministérielles sont prévues afin de procéder à des arbitrages.

Dans un entretien paru dans [La Croix](#), Marlène Schiappa esquisse déjà ses priorités. Elle rappelle « *la nécessité d'un protocole clair en gendarmerie et commissariat* » afin d'éviter que les forces de l'ordre ne se trouvent « *parfois démunies* », ou la réquisition des armes à feu du conjoint mis en cause dès la première plainte. Elle dit aussi retenir « *l'évolution du secret médical* » et estime que les notions de violences psychologiques et d'emprise doivent être « *mieux spécifiées dans la loi, qui n'est pas assez claire* ». La secrétaire d'Etat souligne enfin l'importance de la suppression de l'obligation alimentaire aux parents : « *Devoir subvenir aux besoins d'un père qui a tué votre mère, c'est une violence supplémentaire contre ces enfants, qui perdure y compris une fois [qu'ils sont] devenus adultes.* »

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [Féminicides : une étude inédite détaille les carences judiciaires dans la prévention](#)

Quels coûts représentera la mise en œuvre des propositions qui seront finalement retenues ? La question des moyens, persistante, avait été quelque peu balayée lors du lancement du Grenelle par le premier ministre, qui avait considéré qu'elle n'était pas « *le sujet essentiel* ». Parmi les soixante propositions des groupes de travail, aucun chiffre n'est, pour l'heure, précisé.

LA CROIX

Marlène Schiappa : « Les violences conjugales ne sont pas des affaires privées »

Après deux mois de réflexion, le Grenelle des violences conjugales doit rendre publiques ses propositions ce mardi 29 octobre.

La secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, dévoile dans *La Croix* les pistes qui ont retenu son attention.

La Croix : Parmi les 65 propositions des 11 groupes de travail, laquelle retenez-vous en priorité ?

Marlène Schiappa : D'abord, la nécessité d'un protocole clair en gendarmerie et commissariat. Aucune victime ne doit plus en repartir sans connaître ses droits et savoir où trouver du soutien. Les forces de l'ordre sauvent des vies tous les jours. Mais il existe des marges de progrès, policiers et gendarmes sont parfois démunis devant les violences conjugales. Christophe Castaner et Laurent Nunez travaillent donc sur une grille d'évaluation du danger. Grâce à une méthodologie précise, construite avec des associations, ils pourront évaluer l'imminence du danger.

Parmi les propositions, je retiens aussi celle qui consiste à réquisitionner les armes à feu dès la première plainte. Nous devons l'expertiser avec Christophe Castaner. Ce sont les armes les plus utilisées pour les féminicides, le premier mode opératoire, loin devant les coups. L'approche doit ressembler à celle de la lutte anti-terroriste dans les aéroports : afin d'éliminer les risques, on supprime autant de modes opératoires que possible.

Les associations réclament toutefois que la lutte contre les violences conjugales s'étende au-delà des commissariats...

M. S. : Pas uniquement les associations, le gouvernement aussi. La question des violences sexistes et sexuelles doit être intégrée dans toutes les politiques publiques. C'est pour cela que le président en a fait sa grande cause du quinquennat. Le combat sera gagné quand on considérera que les violences conjugales ne sont pas des affaires privées. Ainsi, je retiens les propositions relatives à l'évolution du secret médical. Certains professionnels réclament un secret médical partagé par exemple entre les urgentistes, les avocats et la police pour mieux protéger les femmes.

Je rencontre aussi dans les prochaines semaines le président du Medef, afin de travailler au rôle des entreprises : l'une des propositions porte sur la mise en place de congés exceptionnels afin de permettre aux victimes de faire leurs démarches.

Un groupe de réflexion concernait les violences économiques. Quelles sont-elles ?

M. S. : La violence économique passe par la privation de ressources. Beaucoup de victimes racontent qu'au moment de la séparation, leur conjoint a fait annuler leur carte bancaire. La France mène la campagne mondiale de ratification de la convention d'Istanbul, qui définit les standards minimums européens de protection des femmes. Les violences économiques doivent, selon ce texte, être définies dans leur loi, ce qui n'est pas encore le cas de la France. En 2020, Bruno Le Maire et moi-même proposerons une loi pour l'émancipation économique des femmes qui précisera cela et impliquera les banques.

S'agissant des violences psychologiques, quelles ont été les conclusions les plus porteuses, selon vous ?

M.S. : La notion d'emprise est récente. Ces violences doivent aussi être mieux spécifiées dans la loi qui n'est pas assez claire. Je pense au cas où un homme violent a forcé son ex-conjointe à sauter par la

fenêtre. N'a-t-il aucune responsabilité ? Ces « suicides forcés » sont particulièrement évoqués par les experts. Nous travaillons également à mieux rembourser la prise en charge psychologique, encore trop coûteuse. Certaines femmes n'ont pas les moyens de suivre une thérapie et doivent vivre avec leur traumatisme.

Les traumatismes se trouvent également du côté des enfants, qui assistent aux violences.

Qu'envisagez-vous pour mieux les protéger ?

M.S. : Nous sommes très attachés à supprimer l'autorité parentale des hommes ayant tué la mère de leurs enfants. Ils ne peuvent plus être considérés comme de bons pères. Nous souhaitons modifier la loi et aménager l'autorité parentale dès les premières violences, même si c'est compliqué puisque suspendre l'autorité parentale, c'est ôter les droits et devoir d'un parent, mais aussi ôter l'obligation de payer une pension alimentaire.

Quelques recommandations des groupes de travail

« Permettre au médecin et à tout soignant de porter à la connaissance des autorités, sans l'accord de la victime, des faits de violences conjugales en cas de risque sérieux de renouvellement de celles-ci. »

« Faire évoluer les mentalités administratives qui peuvent enfermer les femmes victimes de violences dans leur relation de couple : compte bancaire commun, préférence pour le mariage, etc. »

« Effectuer dans chaque établissement scolaire un diagnostic annuel sur l'état des relations entre filles et garçons » et « rendre obligatoire une formation sur l'égalité fille-garçon ».